



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 30 JUIN 2021

Date de la convocation : 23 juin 2021.

Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;

Mmes DUCATEL, Annick, DELBOS, Maryline, DA FONSECA, Isabelle, MOREAU, Sophie et Mrs COMBES, Emmanuel, ALIX, Jean-Yves, FOURTET, Victor, GIRE, Pierre, JALADIS, Gaëtan, MASQUILIER, Didier, Adjoints et conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr ALIX, Jean-Yves

Madame Martine LAVERGNE ouvre la séance à 20 heures 30.

Dix (10) minutes après le début de séance Mr Pierre GIRE quitte la salle. Le Conseil se poursuit avec les dix membres présents.

1/ - VOTE DES SUBVENTIONS :

Pour le versement de ces subventions, il est demandé à chaque organisme de nous fournir leurs bilans financiers ; en cas de non présentation, la subvention ne sera pas versée. Cela a été le cas en 2020 pour l'Amicale des sapeurs pompiers de St Privat et les Jeunes Agriculteurs.

Pour 2021 : sommes allouées :

Amicale des sapeurs pompiers de St Privat : 100€

Amis de St Pierre sur Maronne : 100€

Carrefour de l'Amitié : 100€

Cavaliers de la Xaintrie SAGI'RANCH : 100

Pétanque Xaintricoise : 100€

Comité des fêtes St Julien : 200€

FNACA St Julien : 150€

Familles Rurales : 200€

AFMROC (Ass. Des maladies Rares et Orphelines du Massi Central) : 150€

Société chasse St Julien : 200€

Jeunes Agriculteurs : 150€

AEX : 75€

APAXB (Ass. Patrimoine Animation Xaintrie Blanche) : 100€

SPRX (Les Comètes Saint Privat-Pleaux-Xaintrie-Rugby) : 100€

Association parents d'élèves RPI St Julien /St Privat: 100€

Association des Amis de la Bibliothèque : 50€

Association le Fil des Aidants : 50€

ADAPAC : 50€

Amis de la Bourrée : 100€

Subventions distribuées pour une somme totale de : 2 175€

2/ - DEMANDE ACHAT DE TERRAIN A LAGARDE :

Emmanuel COMBE étant partie prenante dans ce dossier, il sort pendant la durée du débat.

La demande émane de Mr et Mme SIRIEX, Eric. Ils désirent acheter 2 800 m² de la parcelle communale 1147.

- Mr et Mme SIRIEX s'engagent à payer tous les frais (enquête publique, publications, géomètre, notaire,...) ;
- Il y aura une servitude de mise en place pour permettre au propriétaire de la parcelle 838, Mr COMBE, Emmanuel d'y accéder
- Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à condition que tous les habitants du village de Lagarde soient d'accord.

3/ - L'AUBERGE :

Pour l'auberge suite changement de propriétaire divers travaux doivent être effectués pour mise aux normes : - Suppression d'un WC (sani-broyeur) en mauvais état, non remplaçable ;
- Mise en eau de la lingerie ;
- Toilette extérieur : aménagement d'un WC PMR (personne mobilité réduite), prévoir également éclairage et chauffage appoint hiver ;
- Changement également des fenêtres en mauvais état et non isolantes ainsi que la porte de la cuisine ;

Accord à l'unanimité du Conseil pour consulter des entreprises afin d'avoir une estimation des travaux.

4/ ACHAT PETIT MATERIEL

Achat d'une tondeuse pour le cimetière aux Ets GARRELOU

Montant 495 euros TTC

Accord unanime du conseil

Prévoir aussi l'achat d'une débroussailleuse (anti projection) pour le cimetière.(devis en cours)

5/- PERSONNEL COMMUNAL :

Mme CODAZZI Anne Sophie, cuisinière à la cantine de l'école, ne souhaite pas renouveler son contrat Il va falloir pourvoir à son remplacement..

Afin d'optimiser le recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Création de 2 postes :

-Adjoint technique territorial : 29h

-Adjoint technique territorial principal 2classe : 29h

Accord à l'unanimité du conseil.

De même, nous devons trouver un ou une remplaçante pendant les congés de maternité de Mme BRIATTE Aurélie.

Nous avons contacté le service de remplacement du Centre de Gestion de Tulle qui n'a pour l'instant personne à nous proposer.

6/ - AFFAIRES DIVERSES :

a/ : Madame la préfète nous a transmis copie du courrier adressé à Mr DULERY Franck et Mr Raymond JENDAUT ,propriétaires de l'étang de LABROUSSE. Il s'agit d'un arrêté préfectoral relatif aux mesures conservatoires d'urgence de mise en sécurité du barrage de l'étang selon les mêmes termes que sur l'arrêté précédent, non mis en œuvre. Le conseil municipal prend note.

b/ Renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église avec la société SAS HONORE, pour la somme de 300€ HT.
Avis Favorable à l'unanimité du Conseil.

c/ Mme DUCATEL, Annick nous donne communication des travaux de la commission déchets de la COM. COM. :

- Etudes et Conseils en cours pour optimiser les tournées et mettre en place une tarification incitative : Les tournées ont un coût trop élevés ;
- Etude d'optimisation global comprenant la gestion des bio-déchets ((Loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) 2023)) :
 - / Etablir un diagnostic du territoire et du service public de prévention et gestion des déchets ;
 - / Adopter un plan local de prévention des déchets, ménagers et assimilés ;
 - / Nous devons diminuer de 15% nos déchets d'ici 2030 (c'est-à-dire 140kgs/an/h au lieu de actuellement 200kgs/an/h).

d/ Lors du conseil précédent une demande d'achat de terrain par Mr BOURBOUZE avait été mise en attente pour de plus amples renseignements. Il souhaite agrandir son dépôt pour stockage de palettes. Le conseil rejette la demande à la majorité des membres (9 contre 1 abstention). Nous souhaitons conserver ces terrains en prévision d'installation de nouveaux artisans.

e/ Divers devis pour réfection de voirie sont en cours d'étude. Ils seront à finaliser au prochain conseil (dont l'accès à l'ancienne grange de Mr PLAZE à l'entrée de St Julien, rachetée pour l'installation d'un magasin-atelier d'engins de jardin).

Problème d'eau pluviale à LECOUT chez Martignac
Devis demandé à Mr MEILHAC maçon pour un montant de 1440 euros TTC
Accepté à l'unanimité

f/ Une enquête a été effectuée, sur le domaine d'action de la Fédération EDF sur : l'Extinction ou non de l'éclairage public une partie de la nuit ? La grande majorité des communes contactées souhaitent garder l'éclairage toute la nuit. Les ampoules actuelles seront ponctuellement remplacées par des ampoules « LEED » (dépense prise en compte à 50-50 entre la FEDE et la commune). Enfouissement éclairage public et électrification sont en cours au Pied de Lune.

g/ Depuis la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, la Commission Accueil des Nouveaux Arrivants, planche sur la stratégie à employer pour dynamiser la Xantrie Val'Dordogne et le maintien de la démographie. Mr ALIX, Jean-Yves membre de la commission nous fait l'exposé de la situation, des moyens suggérés, de ce qui peut être fait par chaque commune, si les élus sont d'accord –une délibération et un vote favorable conditionnent la participation de la commune au projet-. Une charte du Village Accueillant à été rédigée, adoptée

par la communauté de communes et proposée aux communes pour adoption. Elle stipule les conditions pour Devenir Village Accueillant et les engagements qui en découlent. Un groupe d'Ambassadeurs devra être constitué, composé de personnes motivées et bénévoles, volontaires, qui ont envie de s'engager à accueillir ; Des outils seront mis à disposition pour promouvoir nos villages : site Web dédié, stratégie de communication, guichet unique, conciergerie, stratégie globale, « pack accueil ».

Rien n'est bloqué, aucune décision définitive n'est prise, chacun reste libre de son action. Ce sont juste des idées d'actions qui peuvent être mise en place et utilisées pour valoriser notre commune et enrayer la chute de la démographie.

Décision à prendre à la prochaine réunion du conseil (première réunion des Ambassadeurs prévue au niveau de la COM. COM. en novembre).

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le maire lève la séance à 22h48. Le Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal sera consultable se le site internet de la commune.

Le Maire

